

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 24 octobre 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°13

INSTRUCTION N° 0-73252-2008/DEF/EMM/PRH

modifiant l'instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de la marine nationale.

Du 29 septembre 2008

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

INSTRUCTION N° 0-73252-2008/DEF/EMM/PRH modifiant l'instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de la marine nationale.

Du 29 septembre 2008

NOR D E F B 0 8 5 2 3 6 1 J

Précédent Modificatif :

Instruction n° 0-12174-2008/DEF/EMM/PRH du 29 février 2008 (BOC N°12 du 28 mars 2008, texte 8.).

Texte modifié :

Instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 (BOC, 2005, p. 792. ; BOEM 323.6, 620-4.1.6.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°40 du 24 octobre 2008, texte 13.

L'instruction n° 102 /DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 est modifiée comme suit :

1. Ajouter dans l'annexe III. avant le point 1, le point suivant :

« 1. CONDITIONS MÉDICALES D'APTITUDE À L'ÉCOLE DES MOUSSES.

APTITUDE	S	I	G	Y	C	O	P	POINTS PARTICULIERS
à l'admission	3	2	2	3	3	2	1	(3) (11)

»

2. Renommer les actuels points 1, 2, 3 et 4 de l'annexe III. en 2, 3, 4, et 5.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral,
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.